



Déclaration CGT Conseil d'Administration de la CAMIEG "Défense des libertés" du Mardi 13 avril 2010

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Depuis 1946, le secteur de l'énergie en France a joué un rôle moteur pour le développement technologique, économique et du progrès social.

Les salariés de la branche IEG agissent pour que l'électricité et le gaz restent au cœur d'un service public qui garantisse l'accès à tous, sur tout le territoire avec une garantie d'approvisionnement de façon égale en prix et en qualité, indispensable à la vie.

Le printemps 2009 a connu un conflit social dans les entreprises de la branche IEG portant les revendications légitimes des personnels sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail, contre les externalisations de nos activités et pour le service public.

Depuis le début de ce mouvement, les directions de la branche IEG ont pris la grave décision d'intensifier la criminalisation de l'action syndicale et de remettre en cause le droit de grève.

Deux cent cinquante procédures disciplinaires ont été engagées dans tout le pays : *lettre d'avertissement, blâme, suppression d'avancement au choix, entretien préalable, conseil de discipline, convocation à la brigade criminelle, référé, rafle et en allant à l'extrême "le licenciement de notre camarade Rodolphe BARRES"*.

Tout est mis en œuvre pour asservir, bâillonner les salariés qui luttent, afin de passer votre politique destructrice sur l'emploi, le social et le service public et d'imposer une société au profit de la rentabilité financière et pour transformer en profondeur l'organisation du travail.

Quel aveu d'impuissance de la part des directions ! Faire le choix du déploiement de l'arsenal répressif à la place de l'enrichissement du dialogue social.

En continuant dans cette logique de répression, les directions supportent l'entière responsabilité de la dégradation du climat social dans nos entreprises.

En voulant affaiblir les syndicats, ce sont des femmes, des hommes et leur famille que vous détruisez.

Les fédérations CGT et leurs syndicats exigent le respect des droits de notre République dans les entreprises du champ de l'énergie qui sont :

- La liberté de s'exprimer
- La liberté de revendiquer, de lutter
- La liberté de négocier
- La liberté de s'organiser collectivement
- la liberté de se syndiquer.

Et demande :

- la réintégration de Rodolphe BARRES
- l'arrêt immédiat de toutes les procédures disciplinaires et le rétablissement dans leurs droits de tous les sanctionnés
- l'annulation des procédures externes
- le respect du droit de grève
- l'arrêt de toute discrimination dans l'attribution des avancements au choix et des promotions en GF envers les salariés qui luttent

Les Fédérations CGT mettront tout en œuvre pour qu'aucun militant, syndiqué et salarié ne soit sanctionné pour fait de grève.